

## **La libre adhésion est-elle une action éducative ?**

Les terrains d'aventures fonctionnent sur le principe de l'accueil libre. Les enfants goûtent ainsi à l'expérience de la liberté. En quoi ce modèle d'action permet-il l'apprentissage de valeurs essentielles pour leur vie d'adulte ?

Visiter un terrain d'aventures offre l'expérience de l'accueil libre et de la libre adhésion. Les yeux grands ouverts, les sens en éveil, une animatrice socioculturelle en devenir, tel Sherlock Holmes en pleine enquête, cherche à observer comment s'applique le concept de libre adhésion au sein de cet accueil particulier.

Cette pratique répandue dans le travail social est subtile et sa définition ne suffit pas à en définir les contours. Elle nécessite d'être vécue et questionnée pour dépasser le stade des représentations sur sa raison d'être et son action tant éducative que socioculturelle. C'est exactement ce qu'il faut à notre animatrice en herbe.

### **Une expérience de l'accueil libre**

Le temps de deux après-midi, une étudiante de la HETS est plongée au cœur d'un accueil libre dans un terrain d'aventures du canton de Genève. Elle connaît le principe de cet accueil qui repose sur « une liberté d'accès et de choix permettant à l'enfant de gérer son temps et ses actions »[1] au sein d'un cadre défini par des professionnels de l'animation socioculturelle. Force est de constater que ce dernier est mis en place pour favoriser le respect, l'autonomie, la confiance et la responsabilisation chez les enfants. Comment ces valeurs sont-elles mises en évidence au travers des actions des professionnels ?

En participant à un repas de midi du mercredi, l'animatrice en immersion est témoin du fonctionnement d'un bout de la vie collective de ce jardin d'aventures. Cette activité de partager un repas en commun est intéressante car elle implique de nombreuses tâches à effectuer, que chacun retrouve dans sa vie de tous les jours, telles que confectionner un repas, servir, débarrasser, nettoyer, etc. Il apparaît que ces dernières sont exécutées par les enfants sur la base de la participation volontaire et celles qui restent reviennent à l'équipe d'animation. A première vue, il n'y a pas de règles clairement définies sur la répartition des tâches. Pour l'animatrice en visite, cette situation questionne le choix des professionnels sur leur manière de transmettre des valeurs comme la responsabilité et l'équité. Elle se heurte à ses propres représentations de l'action éducative, n'arrivant pas à donner du sens au choix de « laisser faire ».

Cet exemple met en évidence une tension entre ce « laisser faire » qui valorise la notion de liberté comme moteur de l'apprentissage de l'enfant qui devient acteur de ses choix en étant partie prenante et « l'obligation de faire » qui rappelle qu'être libre et pouvoir vivre sereinement avec les autres s'accompagne de contraintes. Lorsque Philippe Meirieu[2] s'exprime sur l'éducation nouvelle et ces différentes pédagogies dont la libre adhésion s'inspire, il souligne la tension fondatrice de l'entreprise éducative entre le principe de liberté et le principe d'éducabilité.

## La posture de l'animateur socioculturel et la libre adhésion

Pour mieux cerner les actions éducatives de l'équipe d'animation, il faut élargir la focale et essayer de comprendre en quoi la posture des professionnels rend possible le fonctionnement de l'accueil libre.

La réussite de ce mode d'accueil repose grandement sur les compétences relationnelles des animateurs, notamment la qualité de présence à autrui. Avant tout, être là, disponible, à l'écoute des enfants. Accompagner de près ou de loin selon les besoins de chacun, laissant émerger la demande. Offrir un cadre bienveillant, un espace de reconnaissance, propices à développer une relation de confiance mutuelle par le biais d'activités et de projets attrayants. Cette posture de l'animateur qui est présent, non-directif et non-jugeant est riche pour l'enfant qui a l'espace pour expérimenter et s'épanouir. Il ne faut pas se méprendre, être dans la non-directivité ne signifie pas que les règles essentielles au savoir-vivre en collectivité peuvent être transgressées sans conséquences, mais que le dialogue va être privilégié à une autorité exacerbée. Tout espace partagé est régi par des règles qui participent, selon Libois et Heimgartner[3], au développement du vivre ensemble et servent d'outils socioéducatifs producteurs de lien social. En effet, le lien avec l'adulte est souvent renforcé après des moments de tensions ou de confrontations avec des enfants à la suite d'un conflit qui a éclaté entre eux. Dès lors, cette posture de l'animateur fait partie intégrante du cadre.

L'animatrice en herbe après avoir mûri sa réflexion a pris conscience que la libre adhésion telle qu'elle l'a vécu doit être considérée comme une action éducative en soi. Il existe certes une tension entre les principes de liberté et d'éducabilité comme les décrit Meirieu mais ils ne sont pas en opposition. Effectivement, pour que l'acte éducatif porte ses fruits, l'enfant doit décider d'y prendre part. Le fait que l'équipe d'animation autorise ce flottement sans insister systématiquement sur les tâches à effectuer exprime à l'enfant, tacitement, qu'elle lui fait confiance et qu'avec un peu de temps il trouvera du sens à y participer. L'idée étant que lui-même comprenne et se responsabilise en décidant d'assumer cette tâche. La démarche participative permet aux individus d'expérimenter par eux-mêmes et de se rendre compte du produit de leur action. En outre, la motivation et l'investissement des professionnels suscitent l'intérêt des enfants et la qualité de leur accompagnement les invitent indubitablement à l'engagement.

N. Cosandier

---

[1] Charte cantonale des centres de loisirs, centre de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève. (1993).

[2] Meirieu, P. (2018). Education nouvelle.

Consulté sur <https://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/education-nouvelle.htm>

[3] Libois, J. & Heimgartner, P. (2013). Accueil libre et libre adhésion. Dans L. Wicht (Ed.), A propos de l'Accueil libre (pp. 69-92). Genève : IES